



Assemblée générale

Distr. limitée
4 avril 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 12 de l'ordre du jour

La crise mondiale de la sécurité routière

Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Chine, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Monaco, Monténégro, Oman, Ouzbékistan, Pérou, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Singapour, Slovénie, Sri Lanka, Suisse, Tadjikistan, Ukraine et Uruguay : projet de résolution

Amélioration de la sécurité routière mondiale

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 57/309 du 22 mai 2003, 58/9 du 5 novembre 2003, 58/289 du 14 avril 2004, 60/5 du 26 octobre 2005, 62/244 du 31 mars 2008 et 64/255 du 2 mars 2010 sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale,

Ayant examiné la note du Secrétaire général transmettant le rapport sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale¹ et les recommandations y figurant,

Consciente du lourd tribut que les accidents de la circulation imposent à la santé publique et au développement dans le monde,

Notant que ce grave problème de santé publique a de vastes conséquences sociales et économiques qui, si on n'y porte pas remède, risquent de nuire au développement durable des pays et de gêner les progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement,

Consciente du rôle de la première Conférence mondiale ministérielle sur la sécurité, tenue à Moscou les 19 et 20 novembre 2009, qui a débouché sur une déclaration² invitant l'Assemblée générale à déclarer une décennie d'action pour la sécurité routière,

¹ A/66/389.

² A/64/540, annexe.



Notant avec satisfaction que les mesures ciblées visant à réduire le nombre de victimes d'accidents de la route mises en œuvre par l'Organisation des Nations Unies depuis 2003 ont eu des résultats positifs,

Félicitant l'Organisation mondiale de la Santé d'avoir joué le rôle qu'elle lui a confié en assurant, en coopération étroite avec les commissions régionales des Nations Unies, la coordination des activités ayant trait à la sécurité routière au sein du système des Nations Unies et d'avoir fourni un appui pour la mise en œuvre de la Décennie d'action pour la sécurité routière, et saluant les progrès accomplis par le Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière, dispositif consultatif chargé de coordonner les activités en matière de sécurité routière entreprises par ses membres et de donner aux pouvoirs publics et à la société civile des avis sur les bonnes pratiques à suivre pour lutter contre les principaux facteurs de risque dans ce domaine,

Se félicitant des efforts concertés entrepris par l'Organisation mondiale de la Santé et les commissions régionales des Nations Unies, en coopération avec d'autres partenaires, pour élaborer le Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020³ en application du mandat qu'elle leur a confié dans sa résolution 64/255,

Saluant le travail des commissions régionales des Nations Unies, qui ont multiplié les activités ayant trait à la sécurité routière et plaidé pour le renforcement de l'engagement politique dans ce domaine, ont élaboré des instruments juridiques mondiaux relatifs à la sécurité routière, y compris des conventions et accords internationaux, des normes techniques, des résolutions et des recommandations, et s'emploient à fixer des objectifs régionaux et nationaux de réduction du nombre de victimes des accidents de la circulation routière,

Félicitant les États Membres qui ont adhéré aux instruments juridiques internationaux des Nations Unies relatifs à la sécurité routière et qui ont adopté une législation globale couvrant les grands facteurs de risque, notamment le défaut d'utilisation de la ceinture de sécurité et des dispositifs de retenue pour enfants, le défaut de port du casque, la conduite en état d'ivresse ou sous l'influence de drogue, la vitesse inappropriée et excessive, l'envoi de message texte et l'utilisation inappropriée du téléphone cellulaire au volant,

Se félicitant de l'engagement constant en faveur de la sécurité routière dont font preuve les États Membres et la société civile en célébrant la Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route,

Saluant les campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et les cérémonies de signature d'affiches organisées par la Commission économique pour l'Europe, notamment la campagne mondiale de communication sur la sécurité routière organisée par la Commission, la Fédération internationale de basket-ball (FIBA) et FIBA Europe pendant le championnat d'Europe de basket-ball 2009 en Pologne, le championnat mondial de basket-ball en Turquie en 2010 et le championnat d'Europe de basket-ball 2011 en Lituanie; la campagne mondiale sur la sécurité routière organisée par la Commission, l'Organisation mondiale du mouvement scout, l'Institut grec de la sécurité routière « Panos Mylonas », Scouting Ireland et les Scouts de Grèce lors du Jamboree scout mondial tenu à

³ Disponible à l'adresse www.who.int/roadsafety/decade_of_action/plan/plan_french.pdf.

Kristianstad (Suède) en 2011; l'inauguration d'une sculpture commémorative dédiée à la Décennie d'action pour la sécurité routière au parc « Christos Polentas » à Chania en Crète, le 20 novembre 2011, Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route, à l'initiative de l'Association de soutien et de solidarité avec les familles des victimes d'accidents de la circulation routière de Crète; et la signature de l'affiche de promotion de la sécurité routière « Nous conduisons selon les règles » par les ambassadeurs et les chefs des délégations nationales qui ont participé à la soixante-quatrième session de la Commission économique pour l'Europe,

Saluant également les initiatives de sécurité routière menées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, notamment la signature de l'affiche de promotion de la sécurité routière « Nous conduisons selon les règles » par les ambassadeurs et les chefs des délégations nationales qui ont participé à la soixante-septième session de la Commission; le lancement du Réseau de sécurité routière Asie-Pacifique, réseau électronique régional d'acteurs visant à faciliter l'échange continu et en temps voulu de pratiques optimales en matière de sécurité routière et d'autres informations utiles, le 20 novembre 2011, Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route; l'organisation d'ateliers nationaux sur la sécurité routière en Azerbaïdjan, au Bangladesh, en République populaire lao, en Mongolie, aux Philippines, au Tadjikistan et en Ouzbékistan en 2010 et 2011, en collaboration avec les ministères concernés; et l'organisation d'une réunion régionale de groupe d'experts sur la sécurité routière en 2010 et 2011, qui visait notamment à définir des buts, des cibles et des indicateurs régionaux en matière de sécurité routière, l'objectif général étant de réduire de 50 % le nombre de décès et de blessés graves sur les routes d'Asie et du Pacifique, en accord avec la Décennie d'action pour la sécurité routière,

Saluant en outre les efforts faits par la Commission économique pour l'Afrique pour renforcer la sécurité routière en Afrique, notamment l'adoption lors de la deuxième Conférence africaine sur la sécurité routière, tenue à Addis-Abeba du 9 au 17 novembre 2011, du Plan d'action africain pour la Décennie d'action pour la sécurité routière, document d'orientation prenant en compte la situation particulière du continent et visant à réduire de 50 % les accidents de la route d'ici à 2020, qui a été ultérieurement approuvé par la Conférence des ministres africains des transports à sa deuxième session tenue à Luanda du 21 au 25 novembre 2011,

Saluant les efforts déployés par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour inscrire la question de la sécurité routière dans des politiques de transport globales et coordonnées à l'échelle régionale, notamment les efforts visant à élaborer le plan méso-américain de sécurité routière, l'inscription de la sécurité routière comme domaine prioritaire dans la déclaration finale du treizième Sommet du Mécanisme de dialogue et de consensus de Tuxtla, la Déclaration de la dixième réunion ibéro-américaine des responsables de la circulation et de la sécurité routières, ainsi que d'autres initiatives visant à améliorer la sécurité routière en Amérique latine et dans les Caraïbes par la réalisation d'études et la diffusion de pratiques optimales parmi les administrations nationales, le secteur privé et les institutions multilatérales régionales,

Saluant également les initiatives menées sous l'égide de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, notamment le lancement par la Commission de la Décennie d'action pour la sécurité routière à Beyrouth le

17 mai 2011; la traduction en arabe de l'affiche de promotion de la sécurité routière « Nous conduisons selon les règles » et sa signature par les chefs de délégation qui ont participé au lancement de la Décennie et à la douzième session du Comité des transports de la Commission, tenue du 17 au 19 mai 2011, qui a demandé aux États membres d'œuvrer de concert et en coordination avec le secrétariat de la Commission pour mettre en œuvre la Décennie d'action pour la sécurité routière et d'élaborer un calendrier pour la mise en œuvre de la Déclaration de Moscou du 20 novembre 2009,

Prenant acte d'autres initiatives internationales importantes pour la sécurité routière, parmi lesquelles la Déclaration d'Ioannina adoptée à la Conférence Commission économique pour l'Europe-Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN) sur l'amélioration de la sécurité routière dans la région de l'OCEMN, tenue à Ioannina (Grèce) les 18 et 19 novembre 2010, et la tenue de conférences internationales telles que le Congrès mondial sur les routes, le sommet annuel du Forum international des transports et le Challenge Bibendum de Michelin sur la mobilité durable, ainsi que la tenue à Washington, les 14 et 15 mars 2011, de la deuxième réunion mondiale d'organisations non gouvernementales acquises à la promotion de la sécurité routière et à la défense des victimes de la route, et prenant note des importantes contributions de la Commission pour la sécurité routière mondiale,

Prenant acte également du lancement, le 19 avril 2011, de l'Initiative de sécurité routière des banques multilatérales de développement, coordonnée par la Banque mondiale, et de l'action collective que mènent ces institutions pour renforcer les capacités de gestion de la sécurité routière et de la sécurité des infrastructures et pour rendre plus performants les dispositifs de sécurité grâce à l'élaboration de projets de sécurité routière systématique et intégrée et à la mobilisation de ressources pour la sécurité routière dans les pays à revenu faible ou intermédiaire,

Se déclarant préoccupée par l'augmentation constante du nombre de morts et de blessés que font les accidents de la circulation partout dans le monde, surtout dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, sachant que la mortalité sur la route est beaucoup plus élevée que pour les autres systèmes de transports, même dans les pays à revenu élevé,

Saluant les efforts faits par certains pays à revenu faible ou intermédiaire pour mettre en œuvre les meilleures pratiques, se fixer des objectifs ambitieux et contrôler le nombre de décès sur les routes,

Tenant compte de l'importance qu'il y a à renforcer les capacités et à poursuivre la coopération internationale en vue d'appuyer davantage l'action entreprise pour améliorer la sécurité routière, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et à fournir, s'il y a lieu, une aide financière et des connaissances techniques pour atteindre l'objectif de la Décennie d'action pour la sécurité routière,

Sachant que seuls la collaboration plurisectorielle et les partenariats de toutes les parties en cause, des secteurs public comme privé, avec la participation de la société civile, permettront d'apporter une solution à la crise mondiale de la sécurité routière,

Félicitant les États Membres qui ont participé à l'élaboration du Rapport de situation sur la sécurité routière dans le monde, publié en 2010 par l'Organisation mondiale de la Santé, comme elle l'a demandé dans sa résolution 62/244,

1. *Accueille favorablement* les lancements officiels, dans plus de 100 pays, de la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020 sur les plans national, local et régional, ainsi que les autres manifestations mondiales;

2. *Félicite* les États Membres qui ont élaboré des plans nationaux conformes au Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière, et encourage ceux qui ne l'ont pas encore fait à le faire, en prêtant une attention particulière aux besoins de tous les usagers de la route, en particulier les piétons, les cyclistes et autres usagers vulnérables ainsi qu'aux questions relatives à la mobilité durable;

3. *Invite* les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à désigner, selon qu'il conviendra, des coordonnateurs nationaux chargés de la Décennie d'action pour la sécurité routière;

4. *Demande* aux États Membres de mener des activités favorisant la sécurité routière en ce qui concerne les cinq volets du Plan mondial pour la Décennie, à savoir gestion de la sécurité routière, sécurité des routes et mobilité, sécurité des véhicules, comportement des usagers et soins après les accidents;

5. *Encourage* les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à adopter et appliquer des lois-cadres et des règlements nationaux, pour réduire les principaux facteurs de risque en matière de sécurité routière, et à en améliorer l'application grâce à des campagnes de promotion sociale et à des activités de surveillance constante et soutenue;

6. *Encourage également* les États Membres à améliorer et renforcer la collecte de données et les systèmes de gestion en matière de sécurité routière grâce à une normalisation des définitions, à une rationalisation de la communication de l'information et à des investissements dans la surveillance et l'analyse multisectorielles des accidents de la route;

7. *Encourage en outre* la poursuite, en tant que de besoin, de l'application de nouveaux programmes d'évaluation des voitures dans toutes les régions du monde, afin de favoriser la mise à la disposition du consommateur d'informations sur la sécurité routière des véhicules automobiles;

8. *Invite* les États Membres à améliorer, selon que de besoin, leurs systèmes de gestion de la sécurité routière et à réaliser des audits de sécurité routière tant pour les nouveaux projets de construction que pour les programmes d'évaluation de la sécurité routière de réseaux existants;

9. *Encourage* les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager de devenir parties contractantes aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière, à les appliquer et à adhérer à la Convention relative aux droits des personnes handicapées⁴ et encourage en outre les États parties aux Conventions des Nations Unies sur la circulation routière de 1949⁵ et 1968⁶, à la Convention sur

⁴ Résolution 61/106, annexe I.

⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 125, n° 1671.

⁶ *Ibid.*, vol. 1042, n° 15705.

la signalisation routière de 1968⁷ et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées à continuer d'en appliquer les dispositions;

10. *Encourage également* les États Membres à améliorer et renforcer les soins de préhospitalisation, de traumatologie et de réadaptation, grâce à la mise en place d'un numéro spécial pour un système national d'urgences médicales, ainsi qu'au renforcement des capacités et à la fourniture de matériel approprié;

11. *Invite* les gouvernements à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des activités de la Décennie, tout en encourageant une collaboration multisectorielle associant les milieux universitaires, le secteur privé, les associations professionnelles, les organisations non gouvernementales et la société civile, y compris les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les associations de victimes et de jeunes, ainsi que les médias;

12. *Réaffirme* qu'il importe de s'attaquer aux problèmes de sécurité routière dans le monde au moyen de la coopération internationale et du resserrement de la collaboration entre les États Membres et la société civile en vue de renforcer les capacités, de mieux faire connaître le problème de la sécurité routière et de poursuivre cette action grâce à la Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route;

13. *Demande* à l'Organisation mondiale de la Santé et aux commissions régionales des Nations Unies, en coopération avec les autres partenaires du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière et les autres parties prenantes, de poursuivre les activités visant à appuyer la réalisation des objectifs de la Décennie;

14. *Demande également* à l'Organisation mondiale de la Santé et aux commissions régionales des Nations Unies d'organiser des activités au cours de la deuxième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière dans la limite de leurs ressources et avec le concours financier volontaire des parties intéressées, en collaboration avec d'autres membres du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière, de mieux faire prendre conscience sur les plans mondial, régional, national et local des questions de sécurité routière, en mettant particulièrement l'accent sur les usagers de la route vulnérables;

15. *Encourage* les États Membres, la société civile et le secteur privé à participer à la deuxième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière, en accueillant des manifestations nationales et locales;

16. *Invite* les États Membres, les organisations internationales, les banques de développement et les organismes de financement, les fondations, les associations professionnelles et les entreprises du secteur privé à envisager de fournir des fonds supplémentaires suffisants aux activités associées à la Décennie;

17. *Invite également* toutes les parties prenantes intéressées à explorer des mécanismes de financement nouveaux et novateurs afin d'appuyer les efforts nationaux visant à appliquer le Plan d'action pour la sécurité routière et d'y collaborer, notamment dans les pays à revenu faible ou intermédiaire;

⁷ Ibid., vol. 1091, n° 16743.

18. *Prend note* à cet égard de l'important rôle joué par le Mécanisme mondial pour la sécurité routière, le Fonds pour la sécurité routière créé par l'Organisation mondiale de la Santé, la Fondation pour l'automobile et la société, Bloomberg Philanthropies et d'autres mécanismes de financement privés et publics en vue d'appuyer l'application du Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière;

19. *Invite* les États Membres et la communauté internationale à inclure la sécurité routière dans tout plan d'action international futur important, notamment dans le cadre du développement durable;

20. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session la question intitulée « La crise mondiale de la sécurité routière » et prie le Secrétaire général de lui rendre compte à cette session des progrès accomplis dans l'amélioration de la sécurité routière mondiale.
